La fnic cgt communique

www.fnic.cgt.fr

Communiqué de presse

Montreuil, le 19 juillet 2013

FILIERE DU SANG EN FRANCE,
Un rapport saignant d'Olivier VERAN

Le Premier Ministre a donné mission à Olivier VERAN, député de l'Isère, d'établir un rapport et des recommandations portant sur l'organisation de la filière du sang en France. La FNIC CGT tient à faire savoir qu'elle est loin de partager et est même en opposition avec bon nombre de recommandations faites dans ce rapport.

Le sang humain est une ressource rare, nous sommes d'accord, nous ajouterons même précieux. Il permet de produire les Produits Sanguins Labiles (PLS, plasma thérapeutique, concentré globules rouges, plaquettes…) et les Médicaments Dérivés du Sang (MDS, immunoglobuline, facteur de coagulation, anesthésie/réanimation, albumine, antithrombine, immunologie…).

Autant dire que, comme pour les industries de santé, c'est bien de santé publique dont on parle quand on évoque la filière du sang en France.

Hors ce rapport, que ce soit dans ses propositions comme dans sa rédaction, n'est pas sans poser de questions sur les objectifs du gouvernement.

« Intégrer un objectif de pluralité de l'offre pour les MDS dans le Code de la santé publique » écrit tel que dans le rapport, nous en traduisons ouverture total du marché à la concurrence.

*« Élaborer une stratégie ambitieuse…. La construction de partenariats scientifiques, stratégiques et **capitalistiques** »* là c'est plus clair, comme les industries de santé en leur temps, le gouvernement va servir sur un plateau la filière sang aux laboratoires de l'industrie pharmaceutique.

« l'EFS est un établissement public administratif (EPA) avec des prérogatives d'établissement public industriel et commercial (EPIC). Il serait ainsi justifié d'en faire un EPCI de plein droit » autrement dit, une industrie gérée comme toutes les autres, dont la stratégie prédominante sera la rentabilité, le retour sur investissement, le moindre coût, le plus grave étant que là on parle d'une entité au service de la santé publique. D'ailleurs, ça colle parfaitement avec la recommandation 28 du rapport *« Etudier le périmètre et la tarification des activités associées de l'EFS, afin de les homogénéiser et de les rendre **profitables** »*. Profitabilité et santé, ces deux mots peuvent-ils se trouver dans un même texte ? Pour certain oui, ceux qui pensent que tout est bon pour faire des profits et enrichir le grand capital.

Recommandation 24, *« Etudier pour l'EFS de vendre son plasma à d'autres laboratoires que le LFB, dès lors que ses besoins pour fournir le marché français sont satisfaits »* dit comme cela, bon, sauf qu'il est aussi écrit dans ce rapport *« dans la mesure ou des importations ponctuelles ou permanentes peuvent répondre aux besoins nationaux, se pose la question de l'autonomie nationale »*, **purement et simplement inacceptable, c'est ce que l'on a fait avec l'industrie du médicament, aujourd'hui 80 % des principes actifs sont fait hors de nos frontières.**

FNIC CGT : Case 429 - 263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex /Tél. 0155826888 /Fax. 0155826915 /http: //www.fnic.cgt.fr /E-mail : fnic@cgt.fr

Communiqué de presse

Nous sommes devenus dépendants du bon vouloir d'autres pays, sans compter tous les problèmes qui sont déjà avérés : traçabilité, qualité, contrefaçon…

Le gouvernement va-t-il laisser faire de même avec la filière du sang, nous faire franchir une étape supplémentaire dans la perte de notre indépendance thérapeutique ?

« Deux handicaps devront être levés : le retrait des lots contenant des protéines de donneurs ayant développé une forme sporadique de maladies à prion, et les contraintes liées au choix du sang éthique qui pèsent sur les seuls acteurs français ».

« l'ESF réalise trois tests génomiques viraux pour l'hépatite A, l'hépatite B, et pour le parvovirus B19. Aucun de ces tests n'est obligatoire au regard de la législation européenne », « la protection par la norme n'a pas résisté au développement des AMM européennes… qui, elles, ne prennent pas en compte l'origine du plasma… l'ANSM ne fait aucune distinction dans le délai d'examen des demandes, en fonction de l'origine rémunérée ou non du plasma ».

Ces quelques phrases du rapport (parmi d'autres) en disent long sur les intentions.

Pourquoi une telle réglementation en France ? Ecrit comme ça l'est, on nous dit que l'on est parano, que cela ne se fait nulle part ailleurs et que c'est un handicap de plus pour la rentabilité de notre filière sang.

Scandaleux ! Ce n'est pas de la paranoïa, ni du protectionnisme, c'est plus simplement et utilement la sécurité sanitaire d'un produit de santé.

Depuis quand le gouvernement a oublié le principe de précaution qu'il utilise pourtant à toutes les sauces sur d'autres sujets ?

Pour ces messieurs, pas de soucis à casser la réglementation française, l'européenne suffit et a fait ses preuves.

Personne n'a été mis en danger en mangeant du cheval dans les lasagnes à la place du bœuf, mais là on parle de PLS et MDS.

Ce rapport fait 56 pages, on pourrait en écrire autant qui le contredirait, mais les éléments précités suffisent à eux-mêmes.

Pour nous il ne fait aucun doute que derrière ce rapport on veut offrir au privé la filière du sang français. Et si celui-ci n'avait indiqué le nom de son rédacteur et des personnes qui l'ont assisté, on aurait pu croire à un document de propositions rédigé par le LEEM (patronat de l'industrie pharmaceutique).

L'EFS et le LFB œuvrent pour la santé publique de notre pays, ils garantissent notre indépendance thérapeutique dans le domaine, ainsi que la qualité et la traçabilité de produits indispensables à des milliers de patients.

L'EFS et le LFB doivent être des entreprises entièrement publiques, la santé n'ayant pas de prix et étant un droit pour tous. Ils doivent être soustraits à toutes pratiques de gestion ou de développement ayant pour seule réflexion la rentabilité, la profitabilité, ce qui vaut aussi pour toutes les industries de santé.

Les médicaments ne sont pas un bien marchand, ce sont des biens communs à l'HUMANITE.

FNIC CGT : Case 429 - 263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex /Tél. 0148188036 /Fax. 0148188035 /http: //www.fnic.cgt.fr /E-mail : fnic@cgt.fr